



Commune de MONS

URBANISME
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial qu'il est saisi d'une demande de certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est la **SPRL LAURENT BIERLAIRE** dont les bureaux se trouvent à Avenue d'Hyon 1 à 7000 MONS

Le terrain concerné est situé à Rue de la Réunion 2 à 7000 MONS et cadastré Mons 3 div section E n° 1085 W 2

Le projet consiste en la transformation d'un immeuble de bureaux en 3 appartements et présente les caractéristiques suivantes :

Articles de l'annonce de projet : Article D.IV.40 - Ecart à un schéma, à un guide ou à un permis d'urbanisation

Ecart : au Guide Communal d'Urbanisme, au Règlement Régional d'Urbanisme

Détails concernant l'écart : Le projet s'écarte de l'art. V.A.8.1 du Guide communal d'urbanisme - Ordonnance des façades §2 : Harmonie existants - extensions : " Lors de la rénovation, la transformation, la reconstruction partielle ou l'agrandissement d'un bâtiment dont l'architecture ancienne ou traditionnelle est préservée, l'ordonnance de façade des parties nouvelles ou transformées s'harmonise avec celle des parties anciennes (...). " (Création d'une terrasse rentrante en façade latérale).

Articles de l'enquête : Article D.IV.40 - Dérogation à un plan ou aux normes d'un guide régional Dérogations à une ou des norme(s) du Guide Régional d'Urbanisme

Détail concernant les dérogations : Le projet déroge aux articles 415/1 et 415/2 du Guide Régional d'urbanisme (Accessibilité PMR : marches existantes).

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article - D.IV.40 - R.IV.40-1. - D.VIII.13 - du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Ville de Mons - Service Urbanisme – rue Neuve 17 à 7000 Mons

- les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 les **13/07 – 20/07 -27/07 – 03/08 – 10/08 – 17/08 et 24/08/2021**

Pour les consultations jusqu'à 20 heures, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de Mme Robin téléphone : 065/40.55.61

mail : urbanisme@ville.mons.be

L'enquête publique est ouverte le 12/07/2021 et clôturée le 26/08/2021

Ce délai est prolongé lorsque l'enquête publique ou l'annonce de projet est réalisée pendant la période du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier et lorsque le dernier jour de l'enquête publique ou de la période durant laquelle les observations et réclamations peuvent être envoyées au collège communal en cas d'annonce de projet est un samedi, un dimanche ou un jour férié légal.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège communal,
- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Grand'Place 22 à 7000 Mons
- par télécopie au numéro : 065/40.55.09
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@ville.mons.be
- remises à Mr Picry ou Mr Bulazar dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : **AU 2106/RM**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mr Picry ou Mr Bulazar ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : Rue Neuve 17 à 7000 Mons, le **26/08/2021** à 10h00

La personne chargée de donner des explications sur le projet est **Madame HARMEGNIES** dont le bureau se trouve rue Neuve 17 à 7000 Mons

Pour la Directrice Générale ,
Cécile Brulard

Pour le Bourgmestre,
Nicolas Martin

Christian Leriche
Directeur Adjoint

Maxime Pourtois
Echevin de l'Urbanisme, des
Régies, du Patrimoine et du
Stationnement